



Communiqué de presse du 16 novembre 2020

Face aux pressions patronales, il faut des mesures fortes dans les entreprises

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) dénonce l'insuffisance des mesures de protection des salarié·es sur leur lieu de travail et appelle le Conseil d'Etat à prendre des mesures de protection plus sévères et plus efficaces.

Alors que Genève bat des records de contamination et que les hôpitaux et le personnel soignant atteignent les limites de leurs capacités, les autorités doivent prendre des mesures plus fortes et ciblées pour endiguer l'épidémie.

Les syndicats genevois ont dénoncé aujourd'hui les conséquences dramatiques de la pandémie dans deux secteurs très différents : dans le secteur social, où le personnel, à bout, est confronté à des mesures de protections inapplicables et inefficaces et voit ses horaires exploser ; dans la construction, où une entreprise a licencié vendredi dernier avec effet immédiat un membre du personnel d'un chantier, l'accusant d'être à l'origine d'une dénonciation syndicale ayant abouti à un contrôle de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) attestant l'absence totale de mesures de protection covid.

Ces deux situations ont en commun la mise en danger de la santé des travailleurs/euses et l'insuffisance, pour ne pas dire l'échec, de la stratégie cantonale de contrôle de la pandémie.

Les autorités semblent considérer les contaminations sur les lieux de travail comme un tabou dont il ne faut pas parler ou comme quelque chose qui ne serait que marginal. Il en est malheureusement tout autrement. Certaines entreprises industrielles comptent à l'heure actuelle plus de cent personnes contaminées. Cependant, les autorités ne prennent pratiquement aucune mesure de mise en quarantaine des collègues directs ni aucune mesure de fermeture temporaire de lieux contaminés. Circulez : il n'y a rien à voir ! Et entre temps, le virus se propage.

Les appels du patronat – à coup d'interventions parlementaires et de manifestations où les mesures sanitaires ne sont pas respectées – à rouvrir les commerces non alimentaires et à en finir avec le confinement sont clairement incompatibles avec l'absence actuelle de mise en quarantaine de collègues directs de travail, ainsi que l'absence de toute fermeture d'entreprise en cas de suspicion de clusters. Sans mesures fortes dans les entreprises, un allègement de la politique de confinement ne contribuera qu'à alourdir la tâche du personnel soignant et exposer encore plus de personnes au virus.

A défaut d'un confinement généralisé, seule mesure réellement efficace pour contenir la propagation du virus, une procédure de fermeture facilitée doit être actionnable lorsque des entreprises sont prises en défaut ou que des cas covid-19 y sont identifiés. Cette procédure devrait également être accessible aux entreprises qui souhaitent spontanément assumer leur responsabilité en matière de protection de la santé de leurs employé·es. Les fermetures d'entreprises, généralisées ou ciblées, doivent impérativement être accompagnées de garanties pour l'emploi et le revenu des salarié·es.

La CGAS exige une rencontre urgente avec le Conseil d'Etat. Rencontre que nous sollicitons depuis le mois de mars et qui, malgré de nombreuses demandes, n'a jamais été accordée.

Pour la CGAS :

- Davide de Filippo, président : 079 707 14 67
- Alejo Patiño, vice-président : 079 120 69 93
- Fabrice Chaperon, vice-président : 076 347 11 36